



HAL
open science

Licence Administration publique

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence. Licence Administration publique. 2017, Université de Strasbourg. hceres-02027086

HAL Id: hceres-02027086

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02027086v1>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations



Rapport d'évaluation

Licence Administration publique

Université de Strasbourg

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2016-2017

sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Champ(s) de formations : Droit, administration, sciences politique et sociales

Établissement déposant : Université de Strasbourg

Établissement(s) cohabilité(s) : /

Présentation de la formation

La licence *Administration publique (LAP)*, de l'IPAG (Institut de préparation à l'administration générale) de l'Université de Strasbourg, donne accès aux différents concours de la fonction publique (Etat, territoriale et hospitalière).

Elle assure l'acquisition de connaissances transversales en diverses matières : droit, économie, gestion, finances permettant ainsi de préparer au mieux les concours cités et de s'y présenter ensuite dans le cadre de la classe préparatoire aux concours administratifs de catégorie A non diplômante ou du master d'administration publique ; elle permet tout autant de bénéficier, ultérieurement, de passerelles vers un master en droit ou comprenant des enseignements juridiques (administration économique et sociale (AES), par exemple). Cette licence est dite « suspendue » car elle ne couvre que la troisième année de licence.

Analyse

Objectifs
<p>Les objectifs de préparation aux concours de la fonction publique sont clairement et très précisément affichés. La recherche de la formation de l'étudiant à produire un raisonnement synthétique et analytique par la mobilisation des connaissances acquises ou en cours d'acquisition ressort nettement des objectifs poursuivis.</p> <p>Cette préparation aux concours de la fonction publique par des cours transversaux, cette recherche de la qualité du raisonnement et de sa restitution permet également de poursuivre dans un master en droit ou dans d'autres voies le cas échéant (AES, par exemple).</p>
Organisation
<p>L'organisation est particulière, mais cohérente compte tenu de l'absence de parcours antérieur spécifique y menant (absence des deux premières années de licence, licence dite « suspendue »). Elle comporte un tronc commun de 4 unités d'enseignement (UE) regroupant les matières se retrouvant dans le programme de la plupart des concours : droit public, finances, économie/gestion.</p> <p>Une UE dite « de spécialité » permet aux étudiants d'approfondir ou choisir des enseignements plus spécifiques pour certains concours ou de capitaliser sur les connaissances antérieures en droit ou économie.</p> <p>Cela permet ainsi de recruter plus largement hors des filières universitaires habituelles par exemple des diplômés de BTS (Brevet de technicien supérieur) ou de DUT (Diplôme universitaire de technologie). En revanche, ce recrutement extérieur se fait peut-être au détriment des étudiants présents dans un parcours classique de licence qui semblent méconnaître cette opportunité de spécialisation et de parcours professionnel.</p>

Positionnement dans l'environnement
<p>Il existe un partenariat avec l'Institut régional d'administration (IRA) de Metz qui se traduit notamment par l'intervention de l'IPAG dans le cadre de sa classe préparatoire intégrée (CPI) organisée pour permettre l'accès des publics défavorisés à la fonction publique. Cela se traduit par le recrutement au sein de la LAP d'éléments susceptibles de participer à cette CPI et la participation à leur formation dans le cadre d'une mutualisation des enseignements.</p> <p>De même, en terme de positionnement interne, les passerelles, permettant l'accès à la LAP des étudiants de deuxième année de licence de toutes les filières de l'université, puis à la sortie leur poursuite d'étude vers d'autres filières juridiques et/ou la préparation d'autres concours de l'administration, sont particulièrement bienvenues (convention avec la faculté de droit permettant, par exemple, aux étudiants de poursuivre dans un master en droit et dans le cadre de l'IEJ (Institut d'études judiciaires) de poursuivre vers la magistrature ou l'avocature).</p>
Equipe pédagogique
<p>La responsabilité pédagogique a été confiée à un enseignant-chercheur.</p> <p>L'équipe est composée d'enseignants-chercheurs de l'IPAG et de la faculté de droit et sciences sociales. Ainsi, 13 enseignants (dont 8 enseignants-chercheurs) assurent 630 heures.</p> <p>Des intervenants issus de la fonction publique ou des professionnels extérieurs sont également présents dans une équipe fortement pluridisciplinaire, répondant ainsi aux exigences des objectifs affichés de préparation aux concours. Ils assurent 400 heures.</p> <p>Il en résulte un quasi-équilibre entre ces deux sources d'enseignants : les enseignements académiques, donc plus théoriques ou fondamentaux, représentent environ 60 % des heures prodiguées.</p>
Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études
<p>Bien qu'en légère augmentation, les effectifs sont stables autour de 50 à 60 étudiants.</p> <p>Cela s'explique par la volonté d'un encadrement personnalisé très fort : préparation à des concours (notamment aux épreuves orales). Pour parvenir à ce suivi individuel, une sélection sur dossier est mise en place basée principalement sur la motivation à intégrer la fonction publique.</p> <p>Les licences d'administration publique permettent d'apprécier facilement le taux d'insertion professionnelle des étudiants au regard de leurs résultats aux concours : le fait ici que 48 % d'entre eux passent un concours est une proportion tout à fait honorable avec des résultats tout à fait remarquables (85 % d'entre eux admissibles et 59 % d'admis).</p> <p>Le taux de réussite à la licence est constant autour de 80 %.</p>
Place de la recherche
<p>Compte tenu de la spécificité de ce diplôme, la place de la recherche n'est pas fondamentale et son absence peut parfaitement s'expliquer. Néanmoins, une formation à la recherche (méthodologie de recherche, maîtrise des outils de recherche documentaire, etc.) est toujours utile même pour une préparation de concours ou ultérieurement pour exercer des fonctions nécessitant parfois de mobiliser ces outils méthodologiques.</p>
Place de la professionnalisation
<p>Le référentiel est calqué très précisément sur les matières des concours préparés de manière à permettre aux étudiants de se présenter dès la troisième année de LAP pour « s'essayer » à titre d'entraînement aux concours en particulier de catégorie B, en sachant bien que la réussite sera plus certainement au rendez-vous l'année suivante dans le cadre de la classe préparatoire non diplômante <i>a fortiori</i> pour les concours de catégorie A. De surcroît, l'UE spécialisée permet un approfondissement ou une capitalisation d'acquis spécifiques.</p> <p>La méthodologie utilisée (cours interactifs mêlant enseignement et exercices), la place de nombreux professionnels extérieurs à l'enseignement supérieur, les méthodes utilisées pour les oraux (prestation chronométrée, observation du comportement, par exemple) permettent de préparer les étudiants aux concours et aux exigences des postes à occuper au sein de la fonction publique.</p> <p>La préparation aux entretiens d'admission, et qui peut servir à d'éventuels entretiens d'embauche ultérieurs si nécessaires, est spécialement organisée, de manière novatrice, grâce à des entretiens filmés.</p> <p>La fiche RNCP (répertoire national des certifications professionnelles) répond aux standards attendus en la matière : identification des compétences requises des diplômés, des emplois susceptibles d'être occupés (après réussite des concours naturellement), des différentes UE constitutives de la maquette.</p>

Place des projets et des stages
<p>Même si les stages restent facultatifs, les étudiants sont fortement incités à en faire un (stage valorisé dans le cadre du supplément au diplôme). Ce point est essentiel au regard de la teneur des oraux d'admission des concours intégrant dorénavant des entretiens relevant de plus en plus de l'entretien d'embauche pour lequel toute expérience au sein de l'administration se veut déterminante. Dans cette optique, ce stage devrait être rendu obligatoire. L'IPAG, qui dispose d'un service dédié d'aide et de suivi, permet d'obtenir plus facilement des stages dès la fin de l'année d'études (vers mai).</p> <p>Il n'existe pas vraiment de projet tuteuré mais un séminaire « projet professionnel » dont la vocation est de préparer aux entretiens d'admission au travers de simulations filmées.</p>
Place de l'international
<p>La place de l'international est à relativiser compte tenu de la spécificité des débouchés visés. Néanmoins, l'étude des langues (l'anglais en particulier et l'allemand compte tenu de l'emplacement géographique de la formation) n'est pas négligée. L'anglais peut assurer non seulement un complément de points dans les matières optionnelles d'un concours, mais aussi d'un supplément de compétences. Il n'est pas mentionné si ces cours sont accompagnés d'une certification linguistique.</p> <p>Le choix par l'IPAG d'un partenariat avec l'ENA (Ecole nationale d'administration) pour préparer aux concours des institutions européennes est un point positif qu'il convient par ailleurs de souligner en termes d'attractivité supplémentaire conférée au diplôme de licence.</p>
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite
<p>Le recrutement est sélectif sur dossier. Il permet un recrutement d'étudiants venant d'horizons diversifiés en jugeant leur motivation à intégrer la fonction publique.</p> <p>Les enseignements prodigués permettent aussi, le cas échéant, grâce à la remise à niveau obligatoirement induite par ces recrutements divers, de réintégrer d'autres filières, si cela s'avère nécessaire, grâce à des conventions entre composantes (convention avec la faculté de droit sus-évoquée).</p> <p>Les passerelles existent ainsi tant au début qu'à la fin de l'année de licence.</p>
Modalités d'enseignement et place du numérique
<p>Le présentiel a été privilégié et le numérique est essentiellement utilisé pour des enseignements complémentaires (cours en ligne et exercices supplémentaires) à destination des étudiants estimés les plus fragiles précisément dans le cadre du partenariat avec l'IRA de Metz et la participation de l'IPAG à la CPI.</p> <p>L'interactivité est développée (cours mêlant enseignement et exercices) et le contenu de certains cours est adapté compte tenu du but affiché (par exemple le cours de « culture générale » devient « gouvernance publique »).</p>
Evaluation des étudiants
<p>L'évaluation se fait par la mise en situation (écrite ou orale) de l'étudiant dans une épreuve inspirée de celles qu'il va aborder aux concours. Un contrôle continu est également mis en place.</p> <p>Deux sessions sont organisées de manière indépendante au regard de l'organisation des concours et en tout état de cause avant l'été pour la seconde : cette organisation permet de diplômer les étudiants suffisamment tôt dans l'année afin de leur permettre de se présenter aux concours de catégorie A nécessitant d'avoir obtenu sa licence pour être autorisé à concourir.</p>
Suivi de l'acquisition de compétences
<p>La pédagogie est essentiellement basée sur un suivi personnalisé de l'étudiant, permis par le grand nombre d'enseignants et la faiblesse des effectifs. Cela permet de suivre au plus près l'acquisition des connaissances et des compétences. Néanmoins, il importerait à terme de mettre en place un suivi plus structuré de l'acquisition des compétences.</p> <p>Ce suivi est complété par le stage optionnel qui constitue un complément de diplôme grâce à l'acquisition d'ECTS (european credit transfer system) complémentaires, c'est-à-dire sans compensation ou substitution avec ceux des UE : 35 heures de stage équivalent à 1 ECTS complémentaire. Pour en assurer la pertinence, un suivi original a été mis en place (autoévaluation et validation par le maître de stage et le tuteur pédagogique).</p> <p>Le supplément au diplôme remplit parfaitement sa mission de renseignement quant aux modalités progressives d'acquisition des différentes compétences.</p>

Suivi des diplômés
L'IPAG dispose d'un service dédié « statistiques » performant. Un bilan des résultats aux concours est établi à 36 mois, prenant la forme d'un rapport fourni, lequel est présenté au conseil d'administration. Chaque dossier de suivi porte sur la poursuite des études et l'insertion du diplômé. S'il est annoncé un taux d'environ 70 % d'étudiants dont le devenir est connu, il faut souligner l'ancienneté relative des statistiques spécifiques de cette licence (2012-2013).
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation
Il n'existe pas de conseil de perfectionnement. Il importera qu'il soit mis en œuvre conformément à la réglementation. Il existe un comité pédagogique se réunissant mensuellement afin de résoudre les différents problèmes de la formation. Les étudiants évaluent chaque enseignement et donnent une appréciation générale sur leur formation à la fin de chaque semestre. Il n'est pas précisé la forme de cette évaluation (anonymat, questionnaire informatique, etc.). Chaque enseignant reçoit son évaluation et rencontre si besoin le responsable pédagogique pour envisager des évolutions dans ses enseignements.

Conclusion de l'évaluation

Points forts :

- L'organisation de passerelles d'entrée et de sortie.
- Mobilisation des partenariats existants de l'IPAG pour les enseignements et le placement en stage permettant une formation d'excellence.
- Bon taux de réussite tant à la licence qu'aux concours préparés (d'où une insertion professionnelle réussie).

Points faibles :

- Absence de précisions sur l'origine des étudiants par type de diplôme.
- Manque de visibilité de cette licence pour les étudiants déjà au sein d'un parcours universitaire.
- Absence de conseil de perfectionnement.
- Absence de suivi formalisé de l'acquisition des compétences.

Avis global et recommandations :

La LAP accueille des effectifs stables (entre 55 et 60 étudiants par an). Les enquêtes à 36 mois montrent une bonne insertion professionnelle des étudiants de cette LAP ou une poursuite d'étude principalement en master *Administration publique*.

La licence accueille des étudiants titulaires d'un DUT ou BTS comme des étudiants de domaines très diversifiés sans que le dossier d'autoévaluation ne renseigne sur leur provenance (il devrait sur ce point donner des éléments statistiques sur l'origine des étudiants). Le dossier d'autoévaluation devrait indiquer tout autant la manière dont s'effectue l'information relative à cette licence suspendue, traditionnellement mal perçue par les étudiants en droit, AES, économie, gestion, etc. qui pourrait être intéressés par cette formation. Ainsi, le développement d'une communication sur cette formation devrait s'opérer *a minima* à l'échelle du champ, voire son adossement à une ou plusieurs licences généraliste s'effectuer par l'introduction d'UE ciblées en deuxième année de licence.

Il importera également de mettre en place un conseil de perfectionnement en lien avec la réglementation en vigueur et de mettre en place un suivi formalisé de l'acquisition des compétences.

Observations de l'établissement

Université

de Strasbourg

Licence

Mention : *Administration publique*

Observations relatives à l'évaluation par le Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur

L'Université de Strasbourg ne formule aucune observation.

Michel DENEKEN

Président

Strasbourg, le 7/06/2017



Michel DENEKEN

Cabinet de la Présidence

Bât. Nouveau Patio
20a, rue Descartes

Adresse postale :

4 rue Blaise Pascal
CS 90032
67081 Strasbourg Cedex
Tél. : +33 (0)3 68 85 70 80/81
Fax : +33 (0)3 68 85 70 95

www.unistra.fr